

2001/2002 : une campagne

Une petite récolte de blé en 2001

De l'ordre de 60,2 millions de tonnes, la production de céréales a reculé de 8 % en 2001 en raison de conditions météorologiques peu favorables. Les pluies qui ont perturbé les semis d'hiver et de printemps ont sensiblement réduit les implantations des cultures.

En mai, les emblavements de maïs et d'orge de printemps ont permis un petit rattrapage, mais les jachères ont progressé de 120 000 hectares. Les irrégularités climatiques ont aussi affecté les rendements des céréales d'hiver. La récolte de blé, de 30,1 millions de tonnes chute de 15 % par rapport à 2000 et par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Dans l'UE, elle est aussi en retrait de 12 %.

Un marché européen désorienté par la concurrence des blés et des orges en provenance de la Mer noire

La campagne céréalière 2001/2002 a été marquée par des importations massives de blé et aussi d'orge en provenance de Russie et d'Ukraine. La récolte de blé de ces pays a été abondante et s'est vendue sur les marchés européens à un niveau de prix très faible, en particulier dans les pays déficitaires du sud de l'UE comme l'Espagne et l'Italie. Aptés à la panification, les blés ukrainiens ont présenté une bonne qualité. La faiblesse des prix de vente des blés ukrainiens (inférieurs de 30 % à ceux des blés américains), le calcul actuel des droits de douane, basé sur le blé américain qui n'est plus vraiment représentatif du marché mondial, ainsi que la baisse du prix d'intervention fixée par l'Agenda 2000 (15 % en 2 ans) a réduit sensiblement la protection aux frontières de l'UE, mettant à mal le principe de la préférence communautaire.

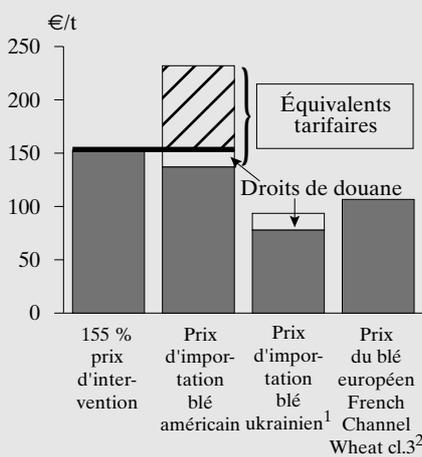
Les droits de douane sont calculés sur la base du prix du blé américain arrivant en Europe (CAF Rotterdam incluant coût de fret entre la côte nord américaine et le port de Rotterdam). Ils s'obtiennent par différence entre 155 % du prix d'intervention et le prix CAF. Ils sont toutefois plafonnés à 95 €/t. Ce montant correspond à l'écart entre le prix de seuil et la moyenne des cours mondiaux sur la période 1986-1988, soit la traduction en « équivalent tarifaire » des prélèvements variables existant à l'époque. Dans le contexte actuel de baisse du prix d'intervention et de cours du blé américain plutôt fermes en raison d'un bilan mondial un peu plus tendu, les droits de douane en blé sont très faibles. En orge, ils ont été nuls durant six mois de campagne. Du coup, les orges et les blés en provenance d'Ukraine et de Russie, dont les prix sont très bas, ont pu pénétrer sans difficulté le marché européen.

L'émergence de cette nouvelle zone d'exportation a fortement perturbé l'équilibre du marché européen. Pour la première fois de son histoire, l'Union européenne a importé plus de blé (grains) qu'elle n'en a exporté (7,7 millions de tonnes contre 6,2 millions de tonnes à la mi-juin).

Cet environnement concurrentiel a rendu les exportations communautaires plus difficiles. Les exportateurs français ont perdu de nombreuses affaires sur leurs marchés traditionnels du Maghreb et aussi vers les pays de l'Union européenne. Le bilan prévisionnel 2001/2002 de l'ONIC annonce une baisse des exportations de blé (grains) de 38 % par rapport à la dernière campagne qui était déjà très moyenne.

De plus, la Commission européenne a mené une politique assez restrictive à l'exportation car presque tout au long de la campagne, elle n'a autorisé les exportations d'orge et de blé qu'avec des restitutions nulles. Elle a délivré des certificats d'exportation pour un montant de 17,5 millions de tonnes de céréales (grains et produits transformés) contre 23,7 et 32,5 les 2 campagnes précédentes, soit une

Le blé ukrainien est toujours plus compétitif sur le marché européen en juin 2002



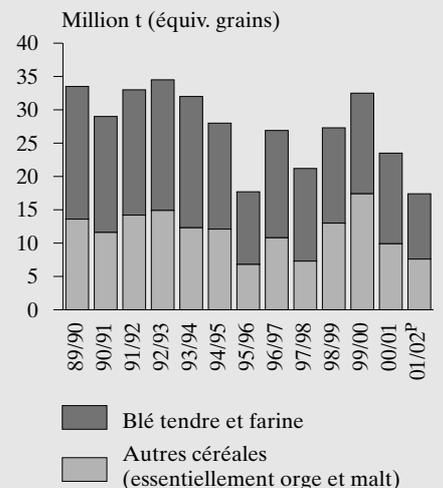
Droits de douane = 155 % du prix d'intervention - blé CAF Rotterdam.

1. Cotation nouvelle récolte.

2. Le FCW est une cotation internationale du blé français qui inclut les majorations mensuelles et les coûts de transport et de chargement sur les ports de la Manche et de la Mer du nord.

Source : Agreste, ONIC, La Dépêche

Des exportations communautaires au plus bas en 2001/2002



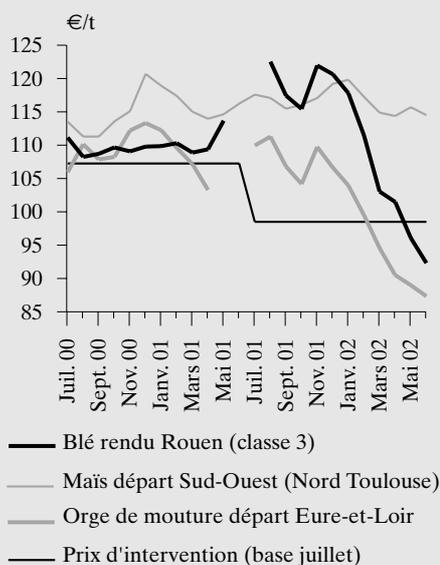
Source : Commission européenne - Certificats d'exportation communautaire

céréalière morose

baisse de 26 % et de 46 %. La baisse est particulièrement marquée pour les exportations d'orge et de blé (-43 % et -31 %). La baisse des exportations de farine se poursuit (-17 %). La meunerie d'export continue d'être confrontée à une conjoncture plus difficile car les pays tiers traditionnellement importateurs de farines se sont dotés de moulins et tendent à devenir autosuffisants. Face à cette situation inhabituelle, les organisations professionnelles françaises et européennes ont protesté auprès des instances européennes pour obtenir un renforcement de la protection aux frontières. La Commission européenne a fait un premier pas en mai en rehaussant les droits de douane pour l'orge et le blé de moyenne qualité et en rétablissant des restitutions à l'exportation d'un montant de 5 €/t pour l'orge et le blé.

Aujourd'hui, Bruxelles propose de renégocier à l'OMC le régime d'importation dans le secteur des céréales. Celui-ci pourrait être fondé sur des contingents tarifaires et des droits de douane fixes.

Seuls les cours du maïs dépassent le niveau de l'intervention en fin de campagne



Source : ONIC, La Dépêche

Des mises à l'intervention limitées

La restriction des débouchés à l'export se répercute sur le prix des céréales en France et aussi dans les autres États membres. Les cours du blé qui avaient démarré la campagne à des niveaux de prix assez fermes, supérieurs de plus de 20 % au prix d'intervention ont commencé à fléchir en janvier. Fin mars, les cours du blé fourrager ont atteint le niveau de l'intervention (98,5 €/t base juillet). Quelques temps plus tard il en a été de même pour le blé rendu Rouen (classe 3) et le blé meunier. Ils se sont par la suite régulièrement effrités jusqu'à la fin de campagne pour atteindre des prix fluctuant dans une fourchette de 90 à 95 €/t selon les qualités.

Les cours de l'orge de mouture (départ des grandes zones de production) ont atteint le niveau de l'intervention en février et sont tombés à 87 €/t en fin de la campagne, soit un niveau inférieur de plus de 10 €/t à l'intervention. L'orge a priori interventionnable décroche plus du prix d'intervention que le blé fourrager qui ne l'est pas, probablement en raison d'une qualité hétérogène qui aurait nécessité des opérations de tri, coûteuses, avant le dépôt des offres à l'intervention. Seul, le marché du maïs est resté bien orienté tout au long de la campagne avec des cours fermes.

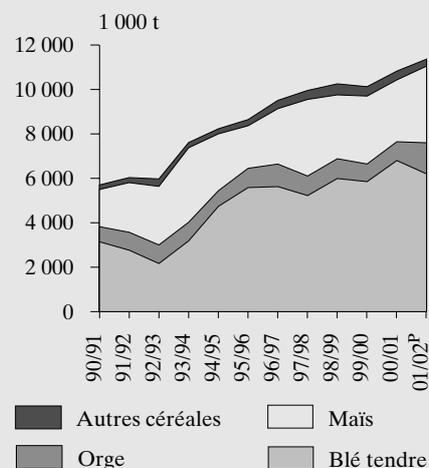
Au 31 mai, date de clôture de l'intervention, les offres à l'intervention restent toutefois modestes en France pour la campagne 2001/2002. Elles concernent un peu moins de 300 000 tonnes d'orge et 58 000 tonnes de blé. C'est en Allemagne que les offres à l'intervention sont les plus importantes (3,4 millions de tonne). Elles touchent l'orge et le seigle.

Malgré une baisse de la production de 6 % dans l'UE (toutes céréales confondues), les stocks de fin de campagne devraient augmenter de 8 % pour atteindre 33 millions de tonnes car les exportations (grains) chutent de plus de 40 %. Les stocks à l'intervention devraient aussi augmenter, passant de 7 millions de tonnes en début de campagne à 8,2 millions de tonnes au 30 juin 2002.

La faiblesse des cours des céréales a permis de bons débouchés en alimentation animale

La faiblesse des cours de l'orge et du blé, particulièrement marquée sur la seconde moitié de campagne, a permis aux céréales de trouver de bons débouchés dans le secteur de l'alimentation animale. Estimées à 11,4 millions de tonnes, les incorporations de céréales devraient atteindre un niveau record en France en 2001/2002. Les fabricants d'aliment pour bétail devraient incorporer environ 6,2 millions de tonnes de blé, soit 600 000 tonnes de moins que l'an passé, 3,5 millions de tonnes de maïs et un peu plus de 1,4 million de tonnes d'orge, un niveau encore jamais atteint. Ainsi en 10 ans, les incorporations de céréales ont doublé. Les baisses des prix des céréales, instaurées par la réforme de la PAC de 1993 et par l'Agenda 2000, ont contribué à améliorer la compétitivité des céréales, en particulier celle du blé par rapport aux produits de substitution des céréales.

En 10 ans, les incorporations de céréales ont doublé dans l'alimentation du bétail



Source : ONIC (Utilisation de céréales par les fabricants d'aliments du bétail)